

ESPRIT DE L'ÉPREUVE	SUJET	CORRIGE	RAPPORT
---------------------	-------	---------	---------

ESPRIT DE L'ÉPREUVE	SUJET	CORRIGE	RAPPORT
---------------------	-------	---------	---------

ESPRIT GENERAL

Les épreuves de langues ont pour but de :

- vérifier l'existence des bases grammaticales ;
- valoriser la connaissance et la maîtrise de la langue.

SUJETS**Langue vivante 1**

Version : texte littéraire ou journalistique d'une longueur de 220 mots (+/- 10%)

Thème : auteur français du XX^e ou du XXI^e siècle ; texte littéraire ou journalistique de 180 mots (+/- 10%)

Essai : deux sujets d'essais sont proposés d'une longueur de 250 mots (+/- 10%), sur un thème prédéterminé, dont un à traiter au choix.

Langue vivante 2

Version : texte littéraire ou journalistique d'une longueur de 220 mots (+/- 10%)

Thème : 10 phrases indépendantes (de 16 à 19 mots chacune, le total de mots n'excédant pas 170 mots) faisant appel à la grammaire et au vocabulaire de base.

Essai : deux sujets d'essais sont proposés d'une longueur de 250 mots (+/- 10%), sur un thème prédéterminé, dont un à traiter au choix.

Principes de notation

Des principes de notation communs à toutes les langues sont définis afin de contribuer à une meilleure équité entre tous les candidats et à valoriser les meilleures copies.

Notation des exercices de traduction

Les pénalités appliquées sont en fonction de la gravité de la faute commise. La sanction la plus sévère est appliquée au contresens et au non-sens ; viennent ensuite par ordre décroissant le faux-sens grave, le faux-sens et l'impropriété (lexicale essentiellement).

La même faute n'est sanctionnée qu'une seule fois.

En ce qui concerne les fautes d'orthographe, les pénalités appliquées à ce titre ne doivent pas excéder 2 points sur 20.

Une omission, volontaire ou non, est toujours pénalisée comme la faute la plus grave.

Il est à noter qu'en thème LV2, chaque phrase est notée individuellement à raison de 4 points par phrase.

Notation de l'exercice de rédaction (LV1 & LV2)

La 'forme' est notée sur 12 et le 'fond' sur 8. La norme de 250 mots avec une marge de 10% doit être respectée ; une pénalité d'un point tous les dix mots manquants au-dessous de 225 est appliquée. Exemple : 195 mots = 3 points de pénalité. Les dépassements excessifs sont pénalisés de la même manière.

Les rédactions dans lesquelles les arguments sont présentés avec cohérence et illustrés d'exemples probants sont valorisées.

Les bonifications

La multiplicité des fautes que peut commettre un candidat conduit naturellement le correcteur à retrancher des points, mais ne l'empêche pas d'avoir une vision globale de la copie. Sensibles à la qualité de la pensée et à la maîtrise de l'expression, les correcteurs n'hésitent pas à bonifier "la trouvaille", la tournure de bon aloi, tant en traduction qu'en expression. De plus, le concours ayant pour but de classer les candidats, il est juste que les candidats ayant rendu les meilleures copies, même si elles ne sont pas parfaites, voient leur note bonifiée.